

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 22 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 3 p. (111r, 112r, 113v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 22 janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49527>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 janvier 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin rend compte à Ganault de son action pour éviter que l'administration municipale retombe dans les mains des bonapartistes ou des ennemis de la République. Il résulte des entretiens qu'il a menés qu'une première combinaison possible est la suivante : Delorme, propriétaire, maire ; Pouillard, propriétaire, premier adjoint ; Coutte, meunier, deuxième adjoint. Sur Delorme : ancien entrepreneur de bâtiments, otage des Prussiens en 1870, membre du conseil municipal, premier adjoint de Godin maire, exerçant les fonctions de maire pendant le mandat de Godin à l'Assemblée nationale et après la révocation de Godin en tant que maire ; sur Pouillard : premier adjoint de Delorme, propriétaire ancien commerçant ; sur Coutte : meunier propriétaire du moulin de Guise ; les trois figuraient sur la liste républicaine. Une deuxième combinaison comprend : Baré, maire ; Dezaux, manufacturier, premier adjoint ; Coutte, deuxième adjoint. Sur Baré : président du conseil des prudhommes et imprimeur à Guise, rallié à la République. Godin conclut que le gouvernement n'aura pas de peine à former une combinaison qui ne soit pas bonapartiste et qui ne fasse pas appel à lui. Il ajoute que Devillers, comme lui, ne veut pas participer à l'administration municipale. Sur la fondation du journal *Le Devoir* : Godin annonce à Ganault qu'il va fonder un journal intitulé *Le Devoir*.

Notes Voir la lettre de Godin à Edmond Turquet du 23 janvier 1878 sur le même sujet (registre FG 15 (19), f. 119-121).

Support Traits tracés à la mine de plomb sur la copie.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Élections](#), [Idées politiques](#)

Personnes citées

- [Baré \[monsieur\]](#)
- [Coutte, Oscar Édouard](#)
- [Delorme, Jacques Philippe](#)
- [Dezaux \[monsieur\]](#)
- [Pouillard, César Stanislas](#)

Événements cités

- [Élections municipales \(6 janvier 1878, France\)](#)
- [Fondation du journal Le Devoir \(1877-1878, Guise\)](#)
- [Guerre franco-allemande de 1870 \(19 juillet 1870-29 janvier 1871, France\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024